

DIRECTION GÉNÉRALE

Assemblée Générale CCI Rouen Métropole consultée à distance du 3 au 11 avril 2023

N° 2023/76-30	- DÉLIBÉRATION -
---------------	------------------

Objet : PROJET DE MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE (ARRONDISSEMENT DE ROUEN – CANTONS DE BARENTIN, BOIS-GUILLAUME, CANTELEU, CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, DARNÉTAL, ELBEUF, LE MESNIL-ESNARD, LE PETIT-QUEVILLY, MONT-SAINT-AIGNAN, NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, ROUEN ET SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY – MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE – COMMUNES DE AMFREVILLE-LA-MIVOIE, BARDOUVILLE, BELBEUF, BIHOREL, BOIS-GUILLAUME, BONSECOURS, BOOS, CANTELEU, DARNÉTAL, DÉVILLE-LÈS-ROUEN, DUCLAIR, ELBEUF, ÉPINAY-SUR-DUCLAIR, FONTAINE-SOUS-PRÉAUX, FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, GOUY, GRAND-COURONNE, HÉNOUVILLE, HOUPPEVILLE, ISNEAUVILLE, LA LONDE, LA-NEUVILLE-CHANT-D'OISEL, LE MESNIL-ESNARD, LE PETIT-QUEVILLY, MALAUNAY, MAROMME, MONT-SAINT-AIGNAN, MONTMAIN, NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, OISSEL-SUR-SEINE, ORIVAL, RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, ROUEN, SAINT-AUBIN-CELLOVILLE, SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF, SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, SAINT-PAËR, SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE, SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF, SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR, SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL ET YMARE) – AVIS DE LA CCI ROUEN MÉTROPOLE

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Rouen Métropole, valablement consultée à distance du 3 au 16 avril 2023, sur proposition de son Président Vincent LAUDAT :

Vu :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 13 Février 2020 ;
- L'Arrêté n° DUH 22.508 du Président de la Métropole Rouen Normandie en date du 8 novembre 2022 engageant la procédure de Modification de droit commun n°6 du PLUi métropolitain qui concerne 45 communes du territoire ;
- Les Articles L.132-7, L.153-40 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme qui précisent que la CCI fait partie des Personnes Publiques Associées aux procédures de modifications des documents d'urbanisme et fixent les conditions selon lesquelles elle est amenée à rendre un avis sur ces projets ;
- La saisine de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole sur ce projet avant le lancement de l'enquête publique.

La CCI Rouen Métropole a examiné les documents transmis et formule les remarques suivantes :

- La CCI note que cette 6^{ème} procédure de modification du PLUi métropolitain a pour objet l'intégration dans le Règlement Écrit, des zonages règlementaires des deux Plans de Prévention des Inondations (PPRI de la Rançon et de la Fontenelle et PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec) qui ont été approuvés après l'adoption du PLUi et la prise en compte des résultats des études complémentaires en matière de risques réalisées depuis 2020 (éboulements de falaises, cavités, ruissellements et inondations). Sur ces points, la CCI ne peut qu'être favorable à la prise en considération de ces nouveaux éléments et à l'évolution des règles qui découlent de la meilleure connaissance de ces risques sur 45 communes du territoire de la Métropole Rouen Normandie ;
- La CCI regrette cependant qu'il ne soit pas fourni, dans la notice de présentation du projet, un diagnostic précis des surfaces impactées par ces risques en distinguant les zones urbaines ou à urbaniser dédiées aux activités économiques, de celles à vocation d'habitat ou d'équipements publics. Il est ainsi actuellement, difficile de connaître quels types de zones sont les plus impactées par ces changements et de savoir précisément s'il est nécessaire d'amender la vocation de certains secteurs, non impactés par des risques, pour répondre aux objectifs de développement démographique et économique figurant dans le PADD.

Émet :

Un **avis favorable** sur ce projet de Modification n° 6 du PLUi de la Métropole Rouen Normandie malgré la formulation d'une remarque de forme.

Dit :

- Que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

Voix « Pour » : Voix « Contre » : Abstention(s) :

Fait à Rouen, le 28 avril 2023

Le Secrétaire,



Xavier PREVOST.

Le Président,



Vincent LAUDAT.